



## Délibération n° D-2026-03-038

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine FONTANGES, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 23 mars 2026

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 15

**Présents** : Mesdames et Messieurs Séverine FONTANGES, Murielle DEPARIS, Laurent SÉER, Elodie SANNINO, Perrine ARVIN-BEROD, Antoine BLONDEL, Sandrine EMONET, Jean-Michel GUÉDON, Christophe JOND, Martine JOUY, Gaby MOLLIER, Serge TUAZ, Anne VALENGIN

**Absents représentés - Procurations** : René DE MONTE donne pouvoir à Murielle DEPARIS, Améline CHARRIER donne pouvoir à Antoine BLONDEL

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Sandrine EMONET

**N° D-2026-03-038 OBJET** : ELECTION DES REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS  
– ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE HAUTE-SAVOIE

**Rapporteur** : Madame le Maire

**Exposé** :

VU l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières de Haute-Savoie ;

VU les statuts de l'association des communes forestières de Haute-Savoie ;

VU le renouvellement du Conseil municipal ;

L'association des Communes forestières de Haute-Savoie œuvre depuis 90 ans au service des communes propriétaires de forêts afin de les accompagner vers une gestion forestière vertueuse et adaptée aux attentes de la société. Forte de ses 160 adhérents, l'association aide les communes à relever les enjeux forts de notre époque, tels que la restructuration du foncier forestier, la protection de la biodiversité, la lutte contre les dépérissements, le renforcement de la filière forestière locale, la transition énergétique, la valorisation du bois local dans les constructions publiques, ...

La commune est représentée par un délégué titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les délégués titulaire et suppléant auprès de l'association des communes forestières de Haute-Savoie. Le Maire lance un appel à candidature et procède aux opérations de vote.

Se présentent :

- Titulaire = Serge TUAZ
- Suppléant = Murielle DEPARIS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 074-217402155-20260330-D2026\_03\_038-DE



### Décision :

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Serge TUAZ en tant que délégué titulaire auprès de l'association des communes forestières de Haute-Savoie et Madame Murielle DEPARIS en tant que déléguée suppléante ;

### Amendements : Néant

|                          |                            |    |
|--------------------------|----------------------------|----|
| <b><u>Adoption :</u></b> | Conseillers présents ..... | 13 |
|                          | Procuration.....           | 02 |
|                          | Votants.....               | 15 |
|                          | Pour .....                 | 15 |
|                          | Contre .....               | 00 |
|                          | Abstention.....            | 00 |

Le secrétaire de séance,  
Sandrine EMONET

Le Maire,  
Séverine FONTANGES

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir tampon) et la publication le (voir tampon).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente, Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél: 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.tagrenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.